L'ABEILLE.

Imprimé tous les jours, par F. Delaup.

NOUVELLE-ORLEANS :
Samedi, 6 *Septembre* 1828.

ELECTION DU PRESIDENT.

PREMIER LUNDI DE NOVEMBRE.

TICKET DE L'ADMI[illegible]

Manufactures domestiques—Améliorations internes

ELECTEURS D'ADAMS.

JAMES VILLERE—*De St. Bernard,*
A. LEBLANC—*De l'Assomption,*
C. BUSHNEL—*D'Est Baton-Rouge,*
N. DECLOUET—*De St. Martin,*
[illegible]

France.

Paris, 24 Juin.

La Gazette de France publie une lettre de Fribourg, dans laquelle on se plaint amèrement de la suppression en France des séminaires dirigés par les jésuites, et où l'on conseille avec chaleur aux parens d'envoyer leurs enfans à cette ville de la Suisse, où l'Ordre paraît avoir obtenu une existence à peu près légale depuis plusieurs années.

— Selon la *Gazette*, la ville d'Amiens perdra un million de francs par la suppression du séminaire de St.-Acheul. Le même journal dit encore que dernièrement le Conseil municipal de Perpignan a voté des fonds pour l'établissement et l'entretien d'un collège dans cette ville, dirigé par des jésuites.

— Il serait à désirer que ces deux villes perdissent encore un peu plus en numéraire, si elles doivent y gagner quelque chose en raison et en bons principes.

(Note de l'Ed. de l'Ab.)

Turquie.

(Par les journaux Anglais.)

Des lettres de Smyrne disent que tous les jeunes gens de l'âge de 25 ans et au-dessous ont reçu l'ordre de se rendre à Constantinople. La population capable de porter les armes devait bientôt, à ce que l'on présumait, être appelée en masse. Tout était tranquille.

Constantinople, 31 Mai.

— Les opérations du général Paskéwitch dans la province d'Erzerum alarment plus la Porte que celles de l'armée du Danube, parceque'on sait que les anciens Janissaires, dont la plus grande partie a été exilée dans cette province, y ont organisé une révolte. Un firman qui appelle la population à défendre la patrie a été lu dans les mosquées. Les têtes de 25 Russes tués à Brahilaw ont été exposées devant le Sérail. La mer noire est fermée à toutes les nations, mais il est remarquable que dernièrement la Porte a permis à deux navires russes de passer le Bosphore pour aller à Odessa.

(Gazette d'Augsburg.)

(Extrait d'une lettre de Smyrne, du 30 Mai.)

" Les sujets russes ont demandé des passeports au consul hollandais et se préparent à quitter cette ville. L'amiral de Rigny est dans nos mers ; les amiraux français et anglais sont à Navarin. Plusieurs marins, appartenant aux navires français et hollandais qui sont dans ce port, ont embrassé l'islamisme, malgré tous les efforts de leurs officiers pour les en dissuader. Leur exemple a été suivi par plusieurs marins américains.

—Crajova, la capitale de la basse Valachie est occupée par les Russes. Bien loin d'éprouver de la résistance, ils ont été reçus comme des libérateurs, par le peuple et les autorités qui craignaient que les Turcs ne fondissent sur leur ville pour la détruire.—*(Const. français.)*

Constantinople, 1er. Juin.

Le cri de guerre retentit dans toutes les mosquées ; le Charnier-impérial du Sultan est décoré de 50 têtes de Cosaques, et une féroce et stupide populace insulte à ces dépouilles par ses vociférations. Cela se conçoit de la part des Turcs, mais comment peut-on expliquer cette lâche apostasie d'une foule de marins hollandais, français et américains, qui se sont laissé conduire en procession par les rues ? on croirait que notre siècle est corrompu, si l'on ne savait que le funeste exemple de la diplomatie de Péra est la cause de cet événement fâcheux; cette diplomatie s'est plue constamment à louer les Mahométans et à défendre leur existence ignominieuse. Les contingens des Sandgiacks de Mentock, Aidiée, Saghala, Saronkan et Kadavan-Kier, provinces de l'Anatolie, viennent d'arriver à Constantinople. Ils forment un corps de 9 à 1000 Guerenks, armés et équipés. Ces troupes doivent marcher sur Andrinople. La politique du divan a rendu nécessaire cette mesure, car les Janissaires de l'Asie-mineure sont en insurrection. La Porte a reçu des avis de la Macédoine, qui annoncent que les émissaires de la Russie ont réussi à insurger les montagnes du Sandgiack de Kistendils et les paysans de Serres et des environs de Salonique. Partout où il y a des chrétiens du rite orthodoxe il y aura rebellion, et la Turquie Européenne sera en feu aussitôt que les Russes auront passé le mont Hémus. Le Sultan Mahmoud est tous les jours dans les mosquées et ne cesse de passer ses troupes en revue, mais tout cela ne sauvera pas l'empire ottoman. La pintre turque est tombé d'un ĵ.

Nous sommes ici dans un état de guerre, mais on prend tous les soins possibles pour la sûreté des francs et une parfaite tranquillité règne encore. Un turc qui, pour donner l'exemple aux musulmans mécontents, s'était efforcé de soulever la populace contre le Sultan, a été décapité il y a quelques jours. Le Pacha Hussein et le pacha Halil se sont rendus à Andrinople avec 15 généraux. Le premier, avant son départ, est parvenu à persuader au Sultan de mettre un terme aux persécutions contre les catholiques Arméniens, et lui assura qu'elles devaient avoir aliéné les puissances européennes. Le capitan pacha stationne, avec 15 bâtimens de guerre, au nord de l'entrée du Bosphore. On dit qu'à ces bâtimens [illegible] 12 [illegible] lots qu'on équip[illegible]

Malgré ces armemens, beaucoup de personnes pensent que non seulement le divan acceptera la convention du 6 Juillet, mesure qui en lui rendant l'alliance de la France et de l'Angleterre, deviendrait le salut de la Porte, mais encore qu'il est sur le point d'ouvrir des négociations avec la Russie. Le langage des [illegible] d'état en Turquie ne laisse aucun doute que l'acceptation de la convention du 6 Juillet ne soit résolue.

Trieste, 14 Juin.

Nous apprenons de Florence que [illegible] n'attend que le départ de M. Stratsford Canning de Londres pour Corfou pour se mettre lui même en route pour cette dernière place. On pense qu'il a reçu des ordres précis à ce sujet vers la fin de Mai dernier. Des lettres d'Ancone disent qu'un cutter anglais apporte de Corfou la nouvelle que le blocus d'Alexandrie a été résolu ; c'est l'amiral de Rigny qui doit en être chargé. Le bruit courait à Ancone qu'Ibrahim allait rentrer dans l'intérieur de la Morée avec 10,000 hommes, et qu'il laisserait à Coron, Modon et Navarin 7,000 hommes sous les ordres de Soliman-Bey (le col. Sèves). Les Grecs ont rejeté les propositions qui leur ont été faites par les évêques envoyés de Constantinople. L'arrestation de ceux-ci est, dit-on, la cause de cette nouvelle expédition d'Ibrahim.

Plusieurs philellènes, au nombre desquels se trouve le neveu de lord Cochrane, ont débarqué à Ancone, de retour de la Grèce.—*(Gaz. d'Aug.)*

Pays-Bas.

Le fils de l'ex-Roi de Suède est à Bruxelles, où il est reçu à la cour et traité avec toutes sortes de respects. En un mot, il est sur le point d'épouser la fille unique du roi de Hollande: ce mariage a été arrêté il y a quelque tems. Le Roi de Suède a pris l'alarme sur cette union, et plusieurs courriers ont été échangés depuis peu entre les cours de St. Pétersbourg et de Stockholm sur cet objet. L'empereur de Russie, dit-on, est très-disposé en faveur de ce mariage. On pense qu'il songe à rétablir la famille de Gustave sur le trône.

FEUILLETON.

Le Combat de Trente Bretons contre Trente Anglais, publié d'après le manuscrit de la bibliothèque du Roi; par G. A. Chapelet, imprimeur. Paris 1827.

Le Combat des Trente, c'est ainsi qu'on le nomme dans l'antique province de Bretagne, est un fait d'armes chevaleresque, aussi célèbre parmi les Bretons que le fut le combat des Horaces. Il n'eut point pour objet ni pour résultat l'asservissement d'une nation à une autre ; ce ne fut pas, comme on l'a tant répété, pour savoir *qui avait plus belle amie* des Anglais ou des Bretons, ni pour jouter en honneur des dames, que trente braves allèrent défier l'ennemi et s'exposèrent à la mort ou à la captivité. On a calomnié ces généreux chevaliers, en leur prêtant des motifs aussi frivoles. Leur résolution fut inspirée par un vif sentiment d'humanité, et leur dévouement fut honorable de tout point.

Les querelles de la comtesse de Blois et de la comtesse de Montfort pour la possession du duché de Bretagne, avaient couvert cette malheureuse contrée de sang et de ruines. Les Français défendaient les droits de la comtesse de Blois, et la veuve du comte de Montfort avait appelé les Anglais sous ses bannières. Le capitaine Daggeworth, que les écrivains de cette époque nomment Dagorne, commandait au nom de cette princesse, la ville et le territoire d'Auray. Ce Daggeworth, ou Dagorne, en chef prévoyant et expérimenté, défendit à ses troupes de piller et de maltaiter les marchands et les cultivateurs; il savait se faire obéir; mais il fut défait en bataille rangée par les barons de Bretagne, et il perdit la vie dans le combat. A peine fut-il mort que les exactions et les meurtres commencèrent. Le capitaine qui lui succéda, nommé Bemborough, s'empara de Ploermel, ravagea la contrée et la remplit de deuil et de misère. Beaumanoir, chevalier de haute renommée, accompagné d'un autre vaillant personnage, nommé Jean, alla trouver les Anglais pour les inviter à faire cesser ces inutiles désordres. Les deux Bretons rencontrèrent en route une foule de pauvres paysans horriblement maltraités, dont *ils eurent grand'pitié*, les uns avaient les fers aux pieds et aux mains, d'autres étaient attachés par les pouces, tous étaient liés deux à deux, trois à trois, comme les animaux que l'on mène au marché. Beaumanoir les vit, et son cœur se brisa. Il s'adressa à Bemborough avec fierté: " Chevaliers d'Angleterre, dit-il, vous vous rendez bien coupables, de tourmenter ces pauvres habitans, eux qui sèment le blé, et qui vous procurent en abondance le vin et la bonne chère. Je vous dis toute ma pensée, s'il n'y avait pas de laboureurs, ne faudrait-il pas aux nobles défricher et cultiver la terre en leur place, battre le blé et endurer la pauvreté? et ce serait grande peine pour ceux qui n'y sont point accoutumés. Qu'ils aient donc la paix dorénavant, car ils ont trop souffert depuis que l'on a oublié les sages ordonnances et les dernières volontés de Dagorne." Bemborough en colère répondit au chevalier: " Taisez-vous, Beaumanoir, et ne nous rompez pas la tête. Edouard sera couronné roi de France, et les Anglais seront partout les maîtres, malgré vous et tous les Français." Beaumanoir reprit naïvement : *Songez un autre songe, celui-ci est mal songé.* De telles fanfaneries ne valent néant, et il en arrive souvent mal à ceux qui le plus en disent." Le héros breton, ne pouvant rien obtenir de Bemborough, lui porta alors un défi ; et il fut résolu que de chaque côté on combattrait loyalement à cheval, [illegible] tente. Les barons de Bretagne [illegible] remirent grâces à Dieu, qui exaucait leurs campagnes seraient bientôt délivrées du joug de l'avide Bemborough et de ses soldats. On connaît le résultat du combat qui se livra dans la lande de Mi-Voie, l'an 1350, *le Samedi tenant Lætare Jérusalem.* Bemborough et la [illegible] de ses compagnons furent [illegible] se rendit à rançon. Quatre Bretons succombèrent dans l'a[illegible] terrible [illegible] noir, bl[illegible] Geoffroy Du[illegible] Beaumanoir, ta soif se passera, et, tout l'honneur de ta journée sera pour moi! Il le fut en effet.

Cette belle et généreuse action a été mis au rang des fables par quelques critiques qui s'étayaient de ce qu'aucun historien français n'en avait fait mention, et de ce que les historiens bretons n'en avaient parlé que sur la foi d'un manuscrit de 1470, conservé dans la bibliothèque de Rennes. Cependant le fait avait été raconté par Froissart, qui lui avait accordé toutes les louanges qu'il méritait; mais, dans un grand nombre de manuscrits de cet écrivain, et dans toutes les éditions qu'on en a publiées, il se trouve que, par un singulier hasard, les chapitres des années 1350, 1351, et jusqu'à 1356, ont été remplacés par un extrait des grandes chroniques de Saint-Denis. M. *Buchon* a retrouvé, dans un manuscrit du prince de Soubise, les morceaux enlevés à Froissart, et il s'est assuré de leur authenticité, en comparant ce nouveau texte à celui de deux autres manuscrits qui appartiennent à M. Johnes en Angleterre. Il a donc publié, dans ses *Chroniques nationales et étrangères*, le récit du Combat des Trente, extrait des chroniques de Froissart (tom. III 7e. édition). D'une autre part, M. de *Fréminville*, ancien officier de marine, occupé de recherches historiques sur les antiquités de la Bretagne, a découvert à la bibliothèque du Roi un récit en vers du Combat des Trente, manuscrit du XIVe. siècle. Ainsi, la réalité de cet épisode des guerres de la Bretagne au XIVe. siècle est maintenant établie par des pièces irrécusables.

M. Crapelet, dont le nom est honorablement connu dans l'art typographique, vient de publier le récit en vers, ou, pour mieux dire, le poëme du Combat des Trente, ouvrage aussi remarquable par l'originalité du fait qu'il célèbre, que par la grâce et la naïveté du style. On y trouverait facilement plusieurs passages qui, rapprochés du langage actuel, par de légères corrections, feraient honneur à nos poëtes les plus distingués. Un *fac simile* du manuscrit original, une copie du poëme en caractères gothiques, une traduction littérale en langue moderne, un extrait des Chroniques de Froissart, en ce qui se rapporte au Combat des Trente, des notes explicatives et composées avec une sage érudition, font de ce volume un ouvrage destiné à enrichir les bibliothèques les mieux choisies. Il est complété par une lithographie qui représente le monument élevé dans la lande de Mi-Voie, par le procès-verbal dressé à l'occasion de la pose de la première pierre, et les discours qui furent prononcés à cette cérémonie, et enfin par les armoiries des trente Bretons qui combattirent pour délivrer les paysans du joug odieux des partisans anglais. La Bretagne tout entière, qui a conservé tant d'attachement à ses anciens héros, doit savoir gré à M. Crapelet d'une entreprise qui tend à perpétuer une si haute renommée.

(Rev. Ency.)

AMERIQUE SEPTENTRIONALE.

ETATS-UNIS.

Lectures of the elements of political economy, etc—Leçons élémentaires d'économie politique, par *Thomas Cooper*, D. M., président du collège de la Caroline du sud, professeur de chimie et d'économie politique. Columbia, 1826. In 8° de 280 pages.

On voit, par le titre de cet ouvrage, que M. le professeur Cooper possède une grande diversité de connaissances : et en effet, l'économie politique n'est pas une science qui puisse subsister isolée comme les mathématiques, et en général, les sciences abstraites ; elle s'environne de compagnes qui sont ses auxiliaires naturelles et nécessaires. On ne peut discuter assez bien les intérêts de l'industrie, si l'on n'est pas initié à ses procédés, aux connaissances qu'elle applique, aux ressources qu'elle possède, aux besoins qu'elle ressent : le commerce et principalement le commerce maritime, ne peut se passer des secours de la statistique, et fera très bien de se munir de notions exactes, aussi étendues qu'il sera possible, sur toutes les matières qui sont un objet d'échange, sur les contrées qui les produisent, &c. L'économie politique se chargeant de coordonner les ressources des sociétés humaines et de les diriger vers le plus grand bien qu'elles puissent opérer, est une partie considérable de la science sociale, complément de toutes les autres sciences, et qui ne peut venir que la dernière. Nous n'en avons donc encore que la première ébauche, quelques vérités sans liaison, altérées peut être par un mélange qui les défigure, et leur fait perdre une partie de leur utilité. Dans cet état de nos connaissances, nous n'avons pas le droit de prononcer le mot d'élémens, au sujet d'une science à peine commencée. Si les élémens étaient autre chose que les principes généraux, les vérités génératrices de toutes celles dont la science est composée, ce mot n'aurait aucun sens rigoureux ; il ne serait pas bien placé dans le dictionnaire des sciences. Qu'on nous fasse des traités d'économie politique, jusqu'à ce que l'on soit arrivé à la découverte de ses élémens, enveloppés peut-être de ténèbres plus épaisses que celles qui nous dérobèrent si long-tems la connaissance de la gravitation universelle.

En effet, M. Cooper n'a traité que des questions isolées en petit nombre, et dont [illegible] nes sont les élémentaires ; [illegible] suppose la solution d'une série d'autres questions préparatoires dont chacune exigerait de profondes méditations. Telle est, par exemple, la dissertation sur l'influence de l'accroissement de la population sur le bien être des sociétés. M. Cooper est, sur cet objet, du même avis que M. Malthus, [illegible] par de [illegible] raisonnemens la doctrine du philosophe anglais. Le professeur américain n'est pas encore arrivé à la détermination précise de la valeur, et des moyens de comparer entre elles des valeurs de différentes natures : il ne nous met donc pas encore en état d'appliquer le calcul à des questions qui, en dernière analyse, appartiennent à l'arithmétique politique. N'hésitons pas à dire une vérité sévère, mais qu'il est tems de reconnaître : on regarde généralement l'économie politique comme plus avancée qu'elle ne l'est ; ses bases sont mal assurées, et seront peut-être exposées à de fortes commotions : ce danger, si elles l'éprouvent, ne peut être qu'une crise salutaire : on a commencé trop tôt, et par des procédés encore mal éprouvés, un édifice qu'il faudra peut-être reconstruire en entier. Mais, en attendant cette grande révolution dans la science, et afin qu'elle arrive plus promptement et sous des auspices plus favorables, que l'enseignement de l'économie politique soit maintenu, que les traités de cette science suivent exactement ses progrès. Quoi qu'on en dise, un savoir incomplet vaut mieux qu'une ignorance totale; et, puisque les méprises de l'apprentissage sont inévitables, il est bon de commencer le plus tôt possible, et de continuer avec persévérance les exercices qui nous rendront plus habiles. Nous n'indiquerons pas l'ouvrage de M. Cooper comme une acquisition que nous aurions à faire au moyen d'une traduction ; nos compatriotes ont pourvu aux besoins de l'enseignement, en tout ce qui est relatif à l'économie politique : mais pour l'usage des savans, et pour l'histoire de la science, cet ouvrage sera fort bien placé dans les bibliothèques.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

Expédié.

Brick Anastasia, Aspill, Cowes, Dicks, Booker & Co.

Arrivés.

Deux chalans, venant de Mayesville, avec 1300 barils farine, 20 idem oignons, 2 caisses jambons à Townsley et Prieur.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de $5 25 le baril, d'après le tarif les boulangers devront donner, pendant la semaine prochaine, QUARANTE-CINQ onces de pain pour un escalin. Nlle.-Orléans, 5 sept. 1828.

D. Prieur,
Maire

6 sept

THEATRE St.-PHILIPPE.

Dimanche 7 Septembre.

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE.

Le Directeur de ce spectacle, jaloux de témoigner sa reconnaissance au public pour toutes les marques d'encouragement dont il a été honoré, s'empresse d'augmenter son spectacle recréatif par une première représentation des

OMBRES IMPALPABLES,

Qui n'ont jamais paru en ce pays. Cette représentation sera composée de toutes les pièces les plus attrayantes du Repertoire de ce petit théâtre, dont le détail serait trop long.

Incessamment—Une 1ère. représentation d'*Arlequin* dans le ventre de la Baleine, pièce féerie.

Prix d'entrée—4 escalins, les enfans moitié prix, les secondes seront réservées aux personnes de couleur.

On commencera à 7 heures précises. 6 sep

Vente par le Marshall.

Henry C. Conn contre Joseph Gaspard.

En vertu d'un *writ* de *fieri faciar*, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge associé, j'exposerai en vente le 15 Septembre courant, à 4 heures de l'après-midi, au Principal, plusieurs paquets de Cigarres, un lot de Tabac, 3 jars pleines de Tabac à priser, ainsi que les Ustenciles d'une manufacture de cigarres.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

5 sept L. DAUNOY, Marshall

Vente par le Marshall.

J. Bank contre Water Holliday et sa femme.

En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'hon. Gallien Préval, juge associé, j'exposerai en vente Mardi 16 Septembre courant à 4 heures de l'après midi, au Principal, les articles suivants: Assiettes, Plats, Tasses, Marmites, Matelats, Coffres, Tables et divers autres articles.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.

5 sept. L. DAUNOY—Marshall.

Vente par le Marshall.

Le Maire et les Aldermen contre le terrein No. 10 dans l'ilet No. 7, faubourg Lacourse.

En vertu d'un writ de *fieri facias* à moi adressé pas l'hon. F. Grima, Juge Président de la Cour de cité—j'exposerai en vente, le 2 de Décembre prochain, à midi, à la bourse de Hewlett, au coin des rues de Chartres et de St. Louis, le terrein vide No. 10, dans l'ilet No. 7, au faubourg Lacourse, saisi dans l'affaire ci-dessus.

2 Sept LOUIS DAUNOY, *Marshall.*

Vente par le Maréchal.

Le Maire et les Aldermen contre *Holmes & Co.* } En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge associé, j'exposerai en vente Vendredi prochain le 12 Septembre, à quatre heures de l'après midi, en face du nouveau marché, faubourg Ste. Marie, 3 pièces de canon—saisis dans l'affaire ci-dessus.

3 sept—10 L. DAUNOY, Maréchal.

Ventes Publiq[illegible]

Par Baudue et Domin[illegible]

En vertu de l'autorisation de [illegible] Cour du premier District Judi[illegible] ordre du syndic des créanciers de [illegible] Laurent ; il sera vendu Vendredi le [illegible] 1828, à dix heures du matin, rue [illegible] No. 118, vis-à-vis la presse d'Ogden [illegible] que de grocerie abandonnée par le[illegible] ses créanciers.—Conditions comptan[illegible]

Par Joseph Le Carpen[illegible]

Vendredi 12 Septembre, il se[illegible] heures, au magasin situé au c[illegible] Toulouse et Bourgogne, 130 barriq[illegible] rouge, de Bordeaux, bonne qualité.

EDUCATION.—Un [illegible] connaissant parfaitement l'Angl[illegible] aussi une connaissance des lan[illegible] grec et Latine désire employ[illegible] tie de la journée à donner des le[illegible] culières.

S'adresser au bureau de cette [illegible] l'on donnera des recommandati[illegible]

POUR VICKSBURG, CHITA[illegible]
Natchez et les lieux intermédiaires

Le beau bate[illegible] COURTLAND, [illegible] che supérieure, [illegible] Holbert, premier [illegible] les lieux intermédiaires, et partira sans [illegible] ou passage, s'adresser à bord ou à

4 sept JAS.

POUR LA TRINITE', SMITH[illegible]
St. Louis et les ports au-dessus d[illegible]

Le solide bate[illegible] CRITERION, cap[illegible] hawk, partira le [illegible] de ce mois, et pré[illegible] pour Florence, Nashville, Louisville, &c. S'adresser à bord ou à

POSTER & H[illegible]

On a déjà préparé des berges po[illegible] Florence à Nashville.

POUR PHILADELPHIE,

Le navire fin voilier MISSO[illegible] Hedelius, partira positivement [illegible] courant. Pour frêt de 150 balles de c[illegible] même encombrement, ou pour passa[illegible] ser à bord ou à.

5 sept WHITALL, JAUDO[illegible]

POUR NEW YORK,
(Un des paquebots de la nouvelle-[illegible])

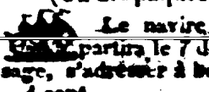

Le navire ILLINOIS, capi[illegible] partira le 7 de ce mois. Pour f[illegible] sage, s'adresser à bord ou à

4 sept POSTER & HU[illegible]

POUR LE HAVRE.

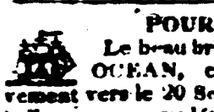

Le beau brick fin voilier et a[illegible] OCEAN, capit. Cruse, part[illegible] vement vers le 20 Septembre et a bea[illegible] belles pour compléter son chargeme[illegible] fret desquelles on pour passage, s'adre[illegible]

3 Sept. GOTTSCHALK & RE[illegible]

POUR LA VERA-CRUZ.
(Dimanche 7 de Septembre.)

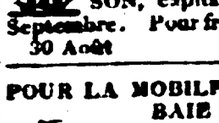

Le brick fin voilier le GENER[illegible] SON, capitaine Black, part[illegible] Septembre. Pour fret ou passage, s'[illegible]

30 Août JOHN P. PA[illegible]

POUR LA MOBILE, EN TOUCHAN[illegible] BAIE ST. LOUIS,

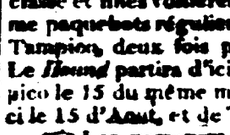

La goëlette fine voilière, SU[illegible] Eldridge, partira du Bassin pou[illegible] dits ports, sous le plus bref délai. Pou[illegible] passage, s'adresser à bord ou à

21 aout JNO. SUCKLEY, que[illegible]

PAQUEBOTS REGULIERS
POUR TAMPICO.

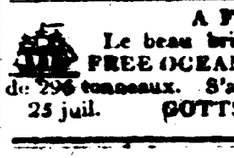

Les belles goëlettes CORREO, capit[illegible] ker, et HOUND, capitaine Bateman, de [illegible] classe et fines voilières, partiront à l'av[illegible] me paquebots réguliers entre ce port et Tampico, deux fois par mois pour cha[illegible] Le *Hound* partira d'ici le 1er. Août, et [illegible] pico le 15 du même mois; et le *Correo* p[illegible] ci le 15 d'Aout, et de Tampico le 1er. de [illegible]

☞ Les passagers et les chargeurs [illegible] être assurés que les arrangemens ci-dess[illegible] ponctuellement observés.

Pour fret ou passage s'adresser à Ta[illegible]
GORDON, TUYES
Et à la Nouvelle-Orléans, à
GORDON, FORSTALL.

1er. aout.

A FRETER.

Le beau brick américain, fi[illegible] FREE OCEAN, capitaine Crusé [illegible] de 296 tonneaux. S'adresser à

25 juil. GOTTSCHALK & REI[illegible]

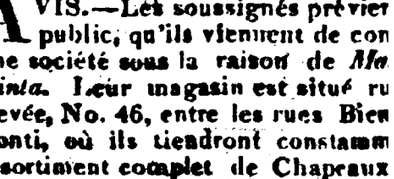

Avis.—Les soussignés préviennent le public, qu'ils viennent de con[illegible] une société sous la raison de *Mo[illegible] Pinta.* Leur magasin est situé ru[illegible] Levée, No. 46, entre les rues Bien[illegible] Conti, où ils tiendront constamm[illegible] assortiment complet de Chapeaux [illegible] liers et Habillemens faits. Ayant [illegible] arrangemens avec les meilleures m[illegible] tures de New-York et de Philad[illegible] ils seront à même d'avoir les march[illegible] toujours fraîches, et de les vendr[illegible] prix modérés.

B. PIN[illegible]
E. V. MATHI[illegible]

29 aout—6

250 onces Sulfate de quinine par [illegible] d'une, 2, 4 et 8 onces.

1000 livres quinquina jaune par [illegible] de 25, 50 et 100 livres.

Jus de Limons par barrils, gall[illegible] bouteilles, à vendre par

FORESTIER & [illegible]

On trouvera constamment chez e[illegible] assortiment complet de peinture, h[illegible] tin, do. de baleine, essence de térébe[illegible] ne, le tout à des prix et conditions [illegible] tageux. 3 s[illegible]

Les personnes qui ont quelques [illegible] mations contre la succession [illegible] Antoine Martin, décédé en cette [illegible] sont invitées de se présenter chez le [illegible] signé.

V. ROUMA[illegible]

28 aout—1m. Ex. testamen[illegible]